

VILLE DE FOSSES-LA-VILLE

Extrait du registre aux délibérations de l'Assemblée Conjointe
du Conseil Communal et du Conseil de l'Action Sociale
Séance du 09 octobre 2023

Présents: M. Gaëtan de BILDERLING, Bourgmestre-Président;
M. Frédéric MOREAU, Mme Laurie SPINEUX, M. Bernard MEUTER,
M. Etienne DREZE, M. Jean-François FAVRESSE, Echevins;
Mme Bérangère TAHIR-BOUFFIOUX, Présidente CPAS;
M. Marc BUCHET, M. Gilles MOUYARD, Mme Françoise SARTO-PIETTE,
Mme Josée LECHIEN, Mme Véronique HENRARD, M. Quentin DENIS,
Mme Paule PIEFORT, M. Jules LALLEMAND, Mme Mélanie LISEN,
Mme Marjoline DUBOIS, M. Romuald DENIS, M. Willy PIRET, M. Thibaut JACQUET,
Caroline KERBUSCH, Conseillers;
M. Yannick DELZANT, Conseiller communal et de l'Action sociale;
Mme Sophie CANARD, Directrice Générale.
Mme Anne-Sophie LEPINNE, M. Pascal GUILIN, M. Pascal VANDOREN,
Mme Florence BRUNELLO, M. Maxime LARA GARCIA, M. Bruno WYNANDS, Mme
Muriel CHARUE, Conseillers de l'Action Sociale;
Mme Mélanie BARBUSCA, Directrice générale f.f. du CPAS.

Le Conseil conjoint Ville-CPAS,

EN SÉANCE PUBLIQUE

Le Bourgmestre ouvre la séance à 19h05. Il excuse l'absence de MM. MEUTER, FAVRESSE, R. DENIS, GUILIN et Mme LEPINNE.

1.OBJET : Rapport annuel sur les synergies, suppression des doubles emplois ou chevauchement d'activités - année 2023

M. WYNANDS indique que 57% de synergie signifie monter de 3 points. C'est bien mais est-ce suffisant? Le Bourgmestre rappelle qu'il ne s'agit pas ici de pourcentage de réussite mais d'indicateur du niveau de synergie atteint. La synergie visée peut valoir 1 point comme elle peut en valoir 5.

M. WYNANDS se questionne quant aux actions menées face aux personnes en souffrance dans l'équipe du CPAS.

M. WYNANDS estime que le personnel n'est pas assez écouté par le politique. Il serait nécessaire que les mandataires soient plus proches de des travailleurs mais aussi du public. Il est temps de "descendre dans la rue".

Il estime également que certains projets fonctionnent bien, notamment ceux résultant de la collaboration entre le PCS et le CPAS, ou le Festival Eklektik.

Le Bourgmestre rappelle qu'Eklektik n'est pas une action du CPAS mais qu'il s'agit d'une collaboration coordonnée par le Centre culturel.

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 28 mars 2019, fixant le modèle de rapport annuel des synergies;

Vu le Programme stratégique transversal commun à la Ville et au CPAS de Fosses-la-Ville;

Vu la proposition de rapport annuel sur les synergies tel qu'élaboré par la Directrice générale de l'Administration communale et la Directrice générale f.f. du CPAS;

Vu l'avis des Comités de Direction conjoints Ville-CPAS réunis en séance du 25 septembre 2023;

Vu l'avis du Comité de concertation Ville-CPAS, réuni en séance du 26 septembre 2023;

Considérant que le Conseil conjoint Ville-CPAS est tenu de rendre un avis sur la proposition ci-jointe;
Après en avoir délibéré;

DECIDE :

Article unique: de remettre un avis favorable sur la proposition de rapport annuel sur les synergies 2022 ci-joint.

2.OBJET : Evaluation des projets 2023 du CPAS et projections 2024

La Présidente présente les excuses du Bureau permanent pour l'envoi tardif des pièces.

La situation compliquée vécue au sein du CPAS est à régler en interne. Cette situation a été analysée et le Conseil de l'action sociale a mis fin au marché de manager de crise, financé par la Ville, étant donné qu'il avait été entamé avec une équipe entièrement différente. Il a semblé important de repartir d'une page blanche. Le BP analyse donc actuellement la meilleure manière d'agir, en étroite collaboration avec le personnel. L'objectif est de rendre le CPAS plus efficace et plus moderne. Le travail visé pour l'année 2024 est de mettre les balises en place pour la nouvelle équipe. Ceci permettra de mettre l'accent sur la qualité du service aux citoyens.

La Présidente présente l'évaluation des projets 2023 et ceux de 2024.

Mme DUBOIS remercie l'équipe et la Présidente. Elle demande un retour sur le fonctionnement de Li P'tit Botik.

La Présidente indique que le fonctionnement est de plus en plus optimal grâce à des rachats de fin de stocks auprès de boutiques locales, une convention pour l'obtention de langes, gros poste dans le budget des familles. La priorité est donnée aux produits utiles et nécessaires. Dans la panoplie de chèques disponibles aux usagers, il a été rajouté des chèques à dépenser à Li P'tit Botik, ce qui permet un plus gros pouvoir d'achat ; vu les prix pratiqués.

M. WYNANDS indique qu'il va formuler des critiques mais que celles-ci doivent permettre d'avancer. Il regrette que les conseillers ne soient plus associés à la présentation. Néanmoins, il remercie l'équipe. Il constate que les projets ISP concernent des personnes de plus en plus éloignées de l'emploi. Il regrette l'absence de chiffres.

Concernant les PIIS, l'absence de détails ne permet pas de comprendre les actions de soutien mises en œuvre.

Le manque de logements sociaux a encore été accentué par le conflit existant entre le CPAS et les œuvres du Doyenné. Il y a un manque de soutien de la Ville par rapport à ça.

Dans une petite ville comme Fosses, il est ridicule d'avoir deux commissions logement scindées. Et il estime que l'assistante sociale dédiée au logement n'est pas soutenue.

Le Tour de table fonctionne très bien et la fin du bail dans le bâtiment crée un danger pour la suite. Ne pourrait-on pas reloger ces activités dans le centre ?

Li P'tit Botik semble se diriger vers un Action bis.

Concernant l'article 27, il n'y a aucun chiffre.

Été solidaire est très important.

Le CPAS ne fonctionne pas bien, la Présidente est pleine d'idées, mais le personnel n'a pas de ligne de conduite claire. C'est le Bourgmestre qui doit agir et qui connaît l'importance de ce poste. Pourtant ici, il a mis des bâtons dans les roues. On sait qu'un procès est en cours, mais qu'attend-t-on ?

Le Bourgmestre rappelle que la séance est publique et qu'aucune question de personnes ne peut y être abordée.

M. WYNANDS estime qu'il est temps de renouveler le conseil pour permettre de développer une vision solide qui traversera les crises.

Le Bourgmestre rappelle que le travail du Conseil de l'action sociale, du BP et du Collège communal se déroule à huis clos, il n'est donc pas possible d'expliquer concrètement toutes les étapes en séance publique. La Ville a soutenu le CPAS. Il n'y a pas eu de bâtons dans les roues.

Il regrette que l'année pré-électorale soit entamée de cette façon par M. WYNANDS.

la Présidente regrette également que M. WYNANDS n'ait pas pris le temps d'écouter les explications données avant la présentation, qui reprenaient les différentes actions mises en place actuellement en vue de solutionner les difficultés rencontrées.

Inclure les chiffres dans la présentation prendrait beaucoup trop de temps et l'objectif principal de cette présentation est d'informer sur les actions mises en place et celles qui sont envisagées. Néanmoins, les chiffres sont à disposition des conseillers, sur simple demande.

Elle rappelle qu'il faut faire avec les moyens du bord. Elle précise que M. WYNANDS ne connaît pas le nombre de discussions et de recherches de solutions évoquées avec le Collège communal, que ces multiples discussions ont assuré un soutien permanent au CPAS.

Mme SPINEUX rappelle que la commission logement évoquée, est une émanation du conseil communal et ne comprends donc des membres élus au conseil communal. C'est pour cette raison que les questions relevant des missions du CPAS n'y sont pas évoquées. Par ailleurs, il existe une cellule logement à laquelle participent la Ville, le CPAS, la police, les pompiers et les acteurs des logements sociaux. Les services acteurs sur le terrain y sont présents.

La Ville met des choses en place puisque depuis plusieurs années, une prime communale est offerte aux personnes qui confient leur immeuble à la gestion de l' AIS. Le Directeur viendra exposer l'état des lieux en novembre en séance du Conseil communal. Pour information, plus de 90 logements sont gérés par l' AIS sur Fosses-la-Ville.

Mme DUBOIS indique que l'important reste le service aux bénéficiaires.

M. MOUYARD revient sur les propos de M. WYNANDS et exprime son étonnement quant à la méconnaissance de la législation par ce dernier. Pour dissoudre un conseil, il ne suffit pas de l'exiger de la part du Bourgmestre. Dans l'état actuel des choses, c'est impossible et ce sera à l'électeur de se prononcer comme bon lui semble dans un an.

M. WYNANDS précise qu'il ne se représentera pas mais qu'il tire la sonnette d'alarme au sujet d'un personnel en souffrance. Il veut bien être constructif mais pour cela il ne faut pas être mis de côté, pour le bien des bénéficiaires et du personnel.

PREND ACTE :

de la présentation de l'évaluation des projets pour 2023 et des projections 2024 par Mme Bérangère TAHIR-BOUFFIOUX, Présidente du CPAS.

Le Bourgmestre clôt la séance à 19h45.

Par le Conseil Communal,

La Directrice Générale,
(s) Sophie CANARD

Le Bourgmestre,
(s) Gaëtan de BILDERLING

Par le Conseil de l'Action Sociale,

La Directrice Générale du CPAS f.f.,
Mélanie BARBUSCA

La Présidente du CPAS,
Bérangère TAHIR-BOUFFIOUX